

<http://lepcf.fr/Droit-au-retour-des-djihadistes-Quelle-obligation>



« Droit au retour » des djihadistes ? Quelle obligation

?

- Vie politique -



Date de mise en ligne : mercredi 6 juin 2018

Copyright © Faire Vivre le PCF ! - Tous droits réservés

Depuis quelques jours, la bien-pensance a adopté une nouvelle cause : le retour des Français et des Françaises partis faire la guerre en Irak et en Syrie. Libération est en première ligne de ce mauvais combat, utilisant ses armes habituelles : arrogance et mauvaise foi. En publiant un [article assez sidérant](#), ce journal veut à toute force faire pleurer dans les chaumières sur le sort d'une djihadiste partie en Syrie en 2016. C'est-à-dire lorsque l'on savait tout de l'in vraisemblable barbarie qu'imposait là-bas l'organisation qu'elle a rejointe. Le texte est accompagné d'un dessin présentant Mélina Boughedir comme une pauvre petite chose brutalisée par la soldatesque. Monsieur le directeur de la publication Joffrin, cet aplomb dans l'inversion des faits et des responsabilités est simplement obscène. Jusqu'à nouvel ordre, on sait que Madame Boughedir est, en toute connaissance de cause, partie rejoindre les bandes d'égorgeurs.



« Quand on va à Mossoul en 2016, c'est pour combattre »

S'est ainsi organisée chez nous une petite cohorte de beaux parleurs pointilleux sur le respect des normes judiciaires chez les autres. Et avec quelle extraordinaire arrogance. « *Nous on fait comme ça, comment se fait-il que ces barbares ne fassent pas pareil ?* » En se servant de la seule version de l'avocat français de Melina Boughedir, William Bourdon - connu par ailleurs comme infatigable défenseur des intérêts américains partout. Sa version est seule relayée par tous les médias où il a ses entrées. En oubliant, bien sûr, que l'Irak, pays martyrisé depuis l'agression américaine il y a 15 ans, et toujours en guerre, a décidé de juger les criminels ayant commis des atrocités sur son sol. Il le fait en fonction de sa situation exceptionnelle et des normes que celle-ci lui impose. Le comprendre et le respecter relève du simple bon sens. En évitant aussi l'emphase ridicule de qualifier « *d'ingérence inacceptable* » la phrase, elle aussi de simple bon sens, [prononcée par Jean-Yves le Drian sur LCI](#) : « *Madame Boughedir est une combattante. Quand on va à Mossoul en 2016, c'est pour combattre et donc elle est jugée sur les lieux de ses exactions. C'est la logique normale.* ».

Sentant bien cette cause du retour des criminels très impopulaire, nos militants vont finasser et tenter de faire vibrer la fibre compassionnelle avec une totale absence de vergogne. Ce sont pourtant les mêmes qui, au nom de leur idéologie d'ingérence droits-de-l'homme, ont acclamé les agressions américano-britanniques contre l'Irak, franco-britanniques contre la Libye, et franco-américaines contre la Syrie entraînant la mort de centaines de milliers de personnes. Sans que cela leur arrache le moindre regret. Mais, brusquement, puisqu'il faut prendre la pose, et alors qu'on les a pourtant toujours connus muets sur les atteintes aux libertés publiques dans leur propre pays, ils avancent l'argument du non-respect en Irak des principes qui guident le procès pénal. Situation qui, selon eux,

imposerait à l'État français de tout faire pour rapatrier ses ressortissants.

« Il faut mettre en place un droit au retour des djihadistes français, et ils doivent être jugés en France », clament-ils. À l'appui de cette revendication, on entend toutes sortes d'âneries et d'approximations juridiques, qui imposent de revenir sur quelques règles.

Aucune obligations juridique

Tout d'abord, prétendre que la France doit protection à tous ses nationaux et devrait par conséquent exiger que les criminels présumés arrêtés sur le territoire de l'Irak lui soient remis, n'est pas sérieux. Lorsque des citoyens français ayant commis des infractions sur le territoire d'un pays étranger sont arrêtés, ils doivent être jugés par les institutions judiciaires de ce pays en application de ses lois (compétence *ratione loci*). Les autorités consulaires françaises doivent alors simplement leur apporter un soutien matériel et moral. La compétence éventuelle des tribunaux français pour juger un ressortissant pour des faits délictueux commis à l'étranger ne se réfère qu'à l'hypothèse où la personne poursuivie a été arrêtée sur le territoire de la France. Dans la mesure où cette dernière n'extrade pas ses nationaux, elle peut alors être jugée par les juridictions françaises. C'est ce qui s'est passé par exemple avec les deux chauffards qui avaient provoqué un accident mortel en Israël et qui étaient rentrés en dans notre pays avant d'être arrêtés.

Ensuite, on appelle le gouvernement français à obtenir que les djihadistes condamnés en Irak puissent effectuer leur peine chez nous. On rappellera que cette possibilité existe pour des pays avec lesquels nous avons signé des conventions qui le prévoient, comme cela s'est passé pour Bertrand Cantat. Nous n'avons pas d'accord de ce type avec l'Irak. Il n'y a donc actuellement aucun support juridique pour une telle demande. Et également aucune raison particulière pour la France de prendre la lourde charge de l'exécution de longues peines pour des ressortissants qui, brûlant leurs vaisseaux en partant, ont déclaré la guerre à leur propre patrie.

Aucune obligation morale

L'empathie pour les barbares égorgeurs, dont Daech a complaisamment fait circuler les vidéos, étant probablement assez faible, nos belles âmes ont utilisé les enfants. Bernard Kouchner autre agent néocon, a sur ce point, atteint des sommets en disant, en substance, que les femmes sont moins responsables car, dans la barbarie guerrière, elles se seraient contentées de s'occuper des enfants ! l'ancien proconsul du Kosovo instrumentalise ces derniers pour essayer de faire pleurnicher. Cette présentation est profondément déplaisante. Outre que toutes les études ont démontré que les femmes parties faire le djihad étaient tout aussi violentes, sinon parfois plus, que les hommes, rappelons qu'il s'agirait de faire revenir des personnes condamnées, pour exécuter leur peine chez nous. Quel intérêt pour les enfants qu'on rapatrierait, d'un retour d'une mère enfermée à perpétuité en centrale ? Au regard du vrai problème posé par le sort de ces enfants, cette instrumentalisation est détestable. Tous les services de l'État qui sont en charge de cette question savent bien qu'en dehors de ceux qui sont en très bas âge, tous les autres ont été immergés dans une barbarie d'une violence folle. Les pédopsychiatres consultés et sollicités sont plutôt pessimistes sur la possibilité de leur faire surmonter ce traumatisme.

Irresponsabilité et vulgarité morale, nos belles âmes font fort. On rappellera ici [l'étonnante maîtrise des Français](#) face au terrorisme islamiste et à ses massacres successifs. Jusqu'à présent, le peuple Français a gardé son sang-froid, et de Charlie au meurtre d'Arnaud Beltrame en passant par le Bataclan, l'Hyper Cacher, Saint-Étienne-du-Rouvray, Magnanville, Marseille, Nice, etc., il n'y a eu aucun véritable débordement. Cette campagne relayée par *Libération* pour un droit au retour des terroristes, [les mêmes que ceux qui ont fait ça](#), est simplement une nouvelle provocation

« Droit au retour » des djihadistes ? Quelle obligation ?

destinée à dire en quel mépris il faut tenir ce peuple qui refuserait de marcher dans cette combine.

Et c'est aussi l'expression de la même suffisance méprisante vis-à-vis de ceux qui ont subi et continuent de subir la barbarie en grand. On rappellera que nous n'avons pas su empêcher des milliers de criminels français de partir porter la mort sur le territoire des Irakiens. Le coût qu'ils ont déjà payé pour s'en débarrasser a été terriblement élevé. Et ce n'est malheureusement pas fini.

Il serait peut-être décent de rester modeste, et surtout discret, au lieu de donner avec cette morgue des leçons de maintien à ce malheureux pays.